

LA VILLE DE NEUCHATEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

La Voirie dresse un bilan chiffré des déchets en ville de Neuchâtel

Le tri fait mouche

Six semaines après l'introduction de la taxe au sac, le bilan que tire le Service de la voirie en matière de déchets en ville de Neuchâtel est plutôt réjouissant. Le volume d'ordures ménagères collecté a diminué d'un tiers environ. Les gens trient davantage qu'auparavant. La quantité de déchets biodégradables a augmenté de plus de 80% tandis que les sacs non conformes représentent encore 5 à 7% de l'ensemble des ordures ramassées.

Le Service de la voirie a procédé la semaine passée à des comptages afin de pouvoir tirer un bilan chiffré de la situation à Neuchâtel un mois et demi après l'entrée en vigueur de la taxe au sac. Il en ressort tout d'abord que la quantité d'ordures ménagères a reculé de quelque 30%. Ce pourcentage un peu supérieur aux estimations effectuées en 2011 est réjouissant.

La quantité de déchets verts ramassés en ce début d'année a progressé de 82% par rapport à la même période de l'an passé. Ces déchets biodégradables ne finissent plus dans les poubelles et démontrent que la population trie aujourd'hui beaucoup plus qu'avant. Preuve en est également le nombre important (181) de conteneurs à déchets biodégradables remis gratuitement à la population par la Voirie depuis le début de l'année, en forte progression lui aussi.

La fréquentation de la déchetterie de Plaines Roches a fortement augmenté (+34% de visiteurs) en ce début d'année par rapport à l'année passée. Une fois déduits les habitants des communes de Brot-Dessous, Rochefort, Bôle et Colombier, nouvellement admises à la déchetterie, la hausse de fréquentation des Plaines Roches due à l'introduction de la taxe au sac avoisine les 17%. La déchetterie accueille jusqu'à 720 véhicules par jour.

Les points de collecte de quartier supplémentaires prévus en ville de Neuchâtel sont en passe d'être tous installés et opérationnels. Ils sont très utilisés.

Les contrôles effectués la semaine passée ont révélé un taux de sacs non conformes de 5,6% lors du ramassage porte à porte et de 7% dans les conteneurs enterrés, avec une pointe inadmissible de plus de 20% à la rue des Fausses-Brayes.

Le temps des avertissements – qui courait jusqu'à fin janvier – est désormais révolu et tous les contrevenants identifiés seront dénoncés au Ministère public qui leur infligera une amende de 50 frs (100 frs en cas de récidive et 200 frs en cas de récidive multiple), à quoi il convient d'ajouter des émoluments facturés par la Voirie, qui peuvent aller jusqu'à 200 frs, voire 300 frs pour les déchets encombrants.

La Ville de Neuchâtel va envoyer dès cette semaine aux 17'792 ménages recensés sur le territoire communal une facture de 104 frs (+ TVA) qui correspond à la taxe de base annuelle. Cette taxe fixée par le Conseil général et prévue par la loi cantonale sert à financer le ramassage des déchets urbains ménagers, le recyclage et les infrastructures en relation avec les déchets tandis que la taxe au sac finance les coûts d'incinération. Cette taxe de base est calculée chaque année en fonction des performances et coûts de traitement des déchets. Dès lors, plus il y aura de fraudeurs qui ne participent pas à la prise en charge de l'incinération de leur déchets en utilisant des sacs non conformes, plus le coût sera élevé pour la commune. Autrement dit, ceux qui n'utilisent pas des sacs officiels pourraient bien faire grimper le montant de la taxe de base qui sera facturée à tous les habitants en 2013 et les années suivantes.

Au mois de mars, les entreprises recevront également la facture pour leur taxe de base qui suit les mêmes principes de calcul et d'adaptation tarifaire que la taxe de base des ménages.

Neuchâtel, le 13 février 2012

Direction des infrastructures

Pour tous renseignements complémentaires:

Pascal Sandoz, conseiller communal, directeur des infrastructures et énergies, tél 032 / 717 72 00

Laurent Verguet, chef du Service de la voirie, tél. 032 / 717 86 01 courriel : laurent.verguet@ne.ch

Antoine Benacloche, ingénieur communal,

tél. 032 / 717 76 12 courriel : antoine.benacloche@ne.ch